

## Consultation dans le cadre du Projet

### « Plateforme mobilité d'arrondissement de LAON »

### Porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation

Tél : 03 23 27 38 90

[contact.mef@mefdulaonnois.fr](mailto:contact.mef@mefdulaonnois.fr)

#### 1. Contexte

La plateforme mobilité constitue un levier pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale en proposant des solutions d'ordre physique, économique, cognitif ou culturel d'acquiescer une mobilité autonome et durable

Elle a vocation à :

- Centraliser l'ensemble des aides existantes touchant la mobilité et les solutions de mobilité existantes,
- Informer et orienter vers les aides à la mobilité disponibles,
- Réaliser un diagnostic de la situation spécifique de la personne et établir un plan d'actions,
- Accompagner et former la personne vers une mobilité autonome
- Mettre à disposition des moyens de déplacement : deux roues, voitures

Les principaux prescripteurs sont les Maisons de l'emploi et de la Formation de Laon et Tergnier, les Pôles Emploi, les UTAS.

Cette action est financée par des fonds de l'Europe, de l'Etat et du Conseil départemental.

#### 2. Objet de la consultation – Dispositions générales

##### a. Objet de la consultation

Les stipulations du présent document concernent spécifiquement la mise à disposition des moyens de déplacement sur :

- le nettoyage intérieur et extérieur des véhicules à 4 roues et 2 roues, (voiture avec ou sans permis, vélos, vélos électriques et scooter), contrôle des véhicules et vérifications des niveaux (eau, huile, lave-glace...), gonflage des pneumatiques, vérifications des freins, ...
- l'accompagnement pédagogique sur la mobilité douce (comment réparer une crevaison, remettre une chaîne, changer des câbles de freins, ...)
- véhiculer les véhicules deux roues en cas de besoin (panne, décharge électrique, ...)

b. Objectif de l'action

Permettre aux bénéficiaires de prendre un véhicule propre et contrôlé, prêt à être loué ou prêté.

c. Public visé par l'action

Prérequis : Personnes résidant sur le territoire d'intervention de l'arrondissement de LAON.

Public cible : Jeunes et adultes avec saisie d'opportunité (Emploi, Formation, PMSMP, ...)

### 3. Description de la prestation attendue

Le prestataire interviendra en délocalisant sa prestation au sein des Maisons de l'Emploi et de la Formation de LAON et de TERGNIER.

3-1. Concernant le nettoyage intérieur et extérieur et l'entretien (contrôles et niveaux), il devra se faire une semaine sur deux sur chaque site et à chaque retour de location. Le parc est composé, aussi bien sur LAON, que sur TERGNIER de :

- 3 véhicules thermiques classiques,
- 1 véhicule sans permis,
- 3 scooters électriques,
- 4 vélos électriques,
- 5 vélos classiques.

3-2 Pour l'accompagnement pédagogique sur les mobilités douces, il est demandé au prestataire d'adapter les méthodes et les outils pédagogiques au public cible. L'intervention peut être aussi bien en ateliers individuels ou collectifs. Fréquence souhaitée : un atelier par quinzaine sur chaque site.

3-3 Pour le transport des deux roues à aller chercher en cas de pannes diverses, les transports seront à assurer jusqu'à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin respectif. Le prestataire devra posséder un véhicule permettant de transporter plusieurs vélos.

### 4. Résultats attendus

Il est attendu une proposition de prestation écrite, détaillée sur la période du 15 mars 2024 au 31 décembre 2024.

L'offre doit comporter un devis exprimé en coût total et être accompagnée d'un RIB.

Livrables attendus : factures mensuelles avec détail de l'intervention.

## 5. Sélection et jugement des offres

Toute offre incomplète ou hors délai sera écartée.

Les offres seront classées selon deux critères : Le prix (40%) et la valeur technique (60%).

Cette dernière sera évaluée en fonction de la proposition écrite détaillée du prestataire.

## 6. Période de réalisation :

Du 15 mars 2024 au 31 décembre 2024, avec reconduction si les demandes financières sont pluriannuelles.

## 7. Modalités de règlement

- 50% de la tranche annuelle à la signature du devis

- au bilan de l'année civile

## 8. Modalités d'envoi des propositions

Date limite de réception des offres, le 10 mars 2024 à 24h00.

Les propositions sont à adresser :

- Par courrier en un exemplaire à :

Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Laonnois  
Direction Générale  
Monsieur Patrice BOUTILLIER  
4a avenue Carnot – 02000 LAON

- ou par courrier électronique à :

[contact.mef@mefdulaonnois.fr](mailto:contact.mef@mefdulaonnois.fr)

## 9. Obligation de publicité et d'information

Les supports et outils créés et utilisés devront mentionner le soutien du Fonds Européen +.

## 10. Résiliation

Le contrat de prestation pourra être dénoncé sur avis motivé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis d'un mois.